

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00365

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE -
SOUTIEN A L'AMENAGEMENT DU PARC ECO-SCIENCES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170919-D20170036510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - SOUTIEN A L'AMENAGEMENT DU PARC ECO-SCIENCES

Lors de sa séance en date du 22 novembre 2004, le Conseil de Communauté a validé le principe de l'intervention de Saint-Etienne Métropole au titre du programme national de rénovation urbaine pour les communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier et Saint-Etienne. La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Etienne a fait l'objet d'une signature le 11 avril 2005 et a été suivie de plusieurs avenants.

L'objet de la présente délibération est de permettre le versement de la participation financière pour l'aménagement du Parc Eco-Sciences sur le site Couriot à Saint-Etienne prévue dans l'avenant n°9 « fin de gestion - phase 1 » signé en 2013.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Etienne, consiste en l'aménagement d'un parc urbain accueillant des modules de découvertes scientifiques accessibles à tous ainsi que l'implantation d'un espace-ressources autour de la culture scientifique et technique. Les travaux de réalisation de ce parc et de l'espace-ressources devraient se dérouler de septembre 2018 à juin 2019 pour une ouverture au public à compter de l'été 2019.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 900 000 € HT. Le montage financier prévoit les participations suivantes :

- Programme d'Investissement d'Avenir : 1 000 000 € ;
- Ville de Saint-Etienne : 415 000 € ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 400 000 € ;
- Saint-Etienne Métropole : 85 000 €.

Une convention de financement entre la Communauté Urbaine et la Ville de Saint-Etienne, annexée au présent rapport, précise les modalités de paiement de la participation communautaire à cette opération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 85 000 € pour l'aménagement du Parc Eco-Sciences sur le site Couriot ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de participation financière correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination HAB-BAIL du budget Habitat lors des exercices 2017, 2018 et 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a wavy line and a vertical stroke.

Hervé REYNAUD